Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 0670120
Centre d'intérêt: 320

Pelchat, Yvan.

La recherche dans les programmes spéciaux de perfectionnement, 1983-1984 / [conception et réd., Yvan Pelchat ; collab. à la réd., Fernand Paquette ; pour le] Ministère de l'éducation, Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires. -- [Québec] : La Direction, c1983.
38 p. ; 28 cm.

Code: 37-2661.

ISBN 2-550-05858-5

Vedette(s)-secondaire(s): Paquette, Fernand * Québec (Province) Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires

---

Descripteur(s): Perfectionnement des enseignants * Recherche en éducation * Recherche-action * Politique gouvernementale * Règle administrative * Enseignement professionnel * Français (Langue) * Qualité de la langue * Didactique * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Plan de perfectionnement des maîtres de français * Plan de perfectionnement des maîtres d'enseignement professionnel

---

La brochure présente les attentes du ministère quant au genre de didactique préconisé, au type de recherche privilégié et au développement des ressources humaines affectées à la formation des maîtres. Elle précise les priorités ministérielles et explicite succinctement les différentes catégories de recherche. Elle renferme également certains renseignements utiles sur le partage des responsabilités, sur la gestion des subventions et sur la diffusion des résultats de la recherche qui sont répertoriés dans EDUQ.

Type de document: r

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires

EDUQ 8670120

LA RECHERCHE DANS LES PROGRAMMES SPÉCIAUX DE PERFECTIONNEMENT

1983-1984

37-2661

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires

EDUQ 8670120

LA RECHERCHE DANS LES PROGRAMMES SPÉCIAUX DE PERFECTIONNEMENT

1983-1984

37-2661

Conception et rédaction
Yvan Pelchat

Collaboration à la rédaction
Fernand Paquette

Correction-révision
Gaston Drolet

Secrétariat
Huguette Chicoine

ISBN 2-550-05858-5
ISSN 0713-3987

Dépôt légal: deuxième trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec

© : Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1983

SERVICE DE LA FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

PROGRAMMES SPÉCIAUX DE PERFECTIONNEMENT

PPMF : PLAN DE PERFECTIONNEMENT DES MAÎTRES DE FRANÇAIS

. Document de base, 15 janvier 1975

PPMEP : PLANS DE PERFECTIONNEMENT DES MAÎTRES DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

. Document de base du premier plan, 26 mars 1973

. Document de base du deuxième plan, 29 mai 1975

. Document de base de l'expérience-pilote, décembre 1977

BUT ULTIME DE LA RECHERCHE

Accroître la qualité des apprentissages des élèves du primaire, du secondaire et du collégial

MOYENS PRIVILÉGIÉS

. ÉLABORER DES DIDACTIQUES PARTICULIÈRES

. FAVORISER UNE DIALECTIQUE ENTRE THÉORIE ET PRATIQUE

. PERFECTIONNER DES FORMATEURS D'ENSEIGNANTS

mai 1983

AVANT-PROPOS

La parution de La politique de recherche du ministère de l'Éducation (cf. Le cadre général d'organisation, avril 1982) vise la mise en place de plusieurs mesures qui permettent au Ministère d'assumer ses responsabilités en ce qui concerne la recherche. En effet, la recherche constitue le soutien du développement des réseaux d'enseignement. Dans ce cadre, les volets Recherche du PPMF et du PPMEP doivent être considérés comme les appuis incontestables de deux priorités ministérielles: la qualité de la langue et la formation professionnelle.

De plus, récemment, deux interventions du ministre de l'Éducation ont consolidé une telle détermination. La première fut le lancement à l'été de 1982 du Livre blanc sur la formation professionnelle des jeunes et, la deuxième, l'allocution sur la qualité de la langue, allocution prononcée par le Ministre au banquet de clôture du Congrès "Langue et société au Québec", le 13 novembre 1982.

J'invite tous les partenaires du milieu scolaire et du milieu de travail à parcourir le présent document avec à l'esprit les propos du Ministre, propos qui rendent en termes clairs et justes l'essentiel de nos réflexions. Les instructions qu'il renferme précisent le mandat des différents agents de l'éducation dans le domaine de la recherche et de l'enseignement. Elles les encouragent à se concerter et à créer entre eux des modes de collaboration indispensables aux progrès de la formation linguistique, technologique et technique.

Enfin, qu'il me soit permis de rappeler la mise en place, en 1982-1983, de deux comités d'orientation de la recherche dans les programmes spéciaux du PPMF et du PPMEP. Ils s'ajoutent au Comité d'évaluation des projets de recherche.

À noter aussi que la présente brochure prend en compte les recommandations de ces comités. Leur mandat a été renouvelé pour une autre année et leur composition représente bien les écoles et les universités. À tous ceux et celles qui ont collaboré à des travaux d'une si grande importance, nous tenons à exprimer non seulement notre vive reconnaissance mais notre indéfectible encouragement.

La sous-ministre adjointe
Secteur de l'enseignement supérieur

Michèle Fortin

Michèle Fortin

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 1

INTRODUCTION 5

1. RECHERCHE 8

1.1 Le genre de didactique 8
1.2 Le type de recherche 9
1.3 Les formateurs d'enseignants 11

2. THÈMES PRIORITAIRES 12

2.1 Enseignement du français 13
2.2 Enseignement professionnel 14

3. FORMES DE RECHERCHE 14

3.1 Recherche action 14
3.2 Recherche appliquée 15
3.3 Recherche descriptive 15
3.4 Recherche fondamentale 15

4. RESPONSABILITÉS 16

5. RÈGLES ADMINISTRATIVES 17

5.1 Demande de subvention..... 17
5.2 Élaboration du projet 17
5.3 Gestion universitaire 21
5.4 Règles de financement 22
5.5 Admissibilité des dépenses 23
5.6 Administration des crédits 26
5.7 Rapport financier annuel 27

6. RÉSULTATS DE LA RECHERCHE 28

ANNEXE I	Les participants	29
ANNEXE II	Le Comité d'évaluation des projets de recherche ...	30
ANNEXE III	Les Comités d'orientation de la recherche	32
ANNEXE IV	Les personnels	33
ANNEXE V	Les droits d'auteur et de reproduction	35
ANNEXE VI	Les revues inter-PPMF et inter-PPMEP (Liaisons et Profil)	36
ANNEXE VII	Deux publications du Ministère sur la recherche québécoise en éducation	37
ANNEXE VIII	Les coordonnateurs des équipes professorales du PPMF et du PPMEP en 1983-1984	38

INTRODUCTION

Le but des volets Recherche du PPMF et du PPMEP est d'accroître la qualité des apprentissages des élèves. L'accent mis sur l'apprentissage d'un savoir par l'élève et, conséquemment, sur le traitement de l'objet d'apprentissage en vue de le rendre assimilable par le plus grand nombre d'élèves possible, ne détourne pas l'attention portée à d'autres dimensions comme les attitudes et les habiletés concrètes qui résultent de la maîtrise des savoirs. Il marque, bien au contraire, l'intention ferme de faire porter la recherche sur ce qui constitue le coeur de l'acte d'apprendre, c'est-à-dire sur la relation qui existe entre l'élève et la matière, l'objet d'étude, l'enseignant jouant d'abord et avant tout le rôle d'un guide.

Le "quoi apprendre" (objectif maintenu en 1983-1984) et qui prévaut depuis le début des programmes de recherche, a été consolidé en 1982 par l'intérêt manifeste accordé aux principes fondamentaux des savoirs eux-mêmes plutôt qu'aux habiletés qui s'y rattachent. C'est là l'essence même des deux documents ministériels.

Vu l'importance de tels écrits, il convient d'en reproduire quelques extraits en ce qui concerne d'abord le français. Sous le titre Qualité de la langue et enseignement[1], le Ministre insiste sur le caractère organisé de la langue:

> "C'est à ce dernier point que je voudrais m'arrêter maintenant, et qui est aussi extrêmement important. Car si la langue est antérieure à toute règle, la règle devrait accompagner la langue constamment, par respect pour nous-mêmes et pour les autres, au moins dans nos communications. J'ai parlé jusqu'ici d'enthousiasme et de spontanéité, je voudrais maintenant parler de rigueur et d'effort.
>
> .....
>
> "La cohérence du discours, la justesse des mots et des expressions, la compétence grammaticale (incluant l'orthographe et la syntaxe), la maîtrise de plusieurs registres et l'adéquation du message à la situation constituent des éléments primordiaux de la qualité.

1. Allocution du ministre de l'Éducation, monsieur Camille Laurin, au banquet de clôture du Congrès "Langue et société au Québec", 13 novembre 1982.

"Disons-le clairement, aucune méthode ne saura dispenser l'enseignant de l'obligation qui est la sienne d'inculquer à l'enfant, dès le primaire, le souci de l'orthographe et la maîtrise des règles de grammaire dont il doit faire son pain quotidien et qui doivent très tôt devenir chez lui des automatismes réconfortants..."

Abordons maintenant les disciplines dites professionnelles. La teneur du Livre blanc sur la formation professionnelle[1] déborde largement ce qui avait été communément appelé jusque-là l'enseignement professionnel. La réflexion sur cet enseignement a conduit le Ministère à une redéfinition de l'école et à une nouvelle interprétation des grandes orientations du système scolaire:

"À vrai dire, traiter ici de formation professionnelle nous conduit inévitablement à revenir sur les orientations prises pour l'ensemble de l'école et du collège québécois. Et, du coup, à en voir peut-être mieux et plus concrètement encore toutes les exigences. Telle pourrait bien être là une des contributions majeures du secteur professionnel au progrès de l'ensemble du système scolaire (cf. pp. 19-20).

.....

"Humanisme, social-démocratie, écologie et idéologie de la croissance se rejoignent ici sans grande difficulté et témoignent en convergence que les formations trop courtes et appuyées sur des bases mal assurées handicapent, dès le départ, ceux qui s'y engagent sans préparation suffisante (cf. p. 26).

.....

"Prévoir quelques aménagements spécifiques, ce serait ne rien résoudre des questions qu'on vient d'évoquer et qui, à n'en pas douter, rejoignent les racines mêmes des principaux problèmes qui affectent le système de formation professionnelle des jeunes (cf. p. 29)."

Au sujet des cibles prioritaires, on lit aux pages 30 à 33:

"C'est le contenu même de la formation de base offerte à tous les jeunes qui doit être considéré et,

1. La formation professionnelle des jeunes - Propositions de relance et de renouveau, 2e trimestre 1982.

au besoin, ajusté et complété. L'école prépare-t-elle valablement à la vie active ou est-elle faite surtout pour ceux qui se sentent à l'aise dans certaines disciplines socioculturellement valorisées et qui iront plus loin dans le système scolaire? Il faut réviser les titres de noblesse et voir à ce que l'école fasse leur place aux activités de formation à caractère technique et prépare adéquatemement à la vie active; et tous les jeunes doivent pouvoir en profiter.

.....

"On ne perdra pas de vue que le renouveau sera pédagogique ou qu'il n'y aura pas de vrai renouveau. Par-delà tous les aménagements institutionnels qu'on puisse imaginer, se profile l'inéluctable nécessité d'un renouveau de la qualité et de la diversité des pratiques pédagogiques, grâce auxquelles plus de jeunes devraient pouvoir pleinement profiter de leur passage à l'école. Les maîtres de l'enseignement dit général seront donc ici aussi directement interpellés que ceux du secteur professionnel, s'il est vrai que c'est l'ensemble du projet scolaire qui doit renouveler sa perception et son accueil de la formation professionnelle.

.....

"La formation de base: (...) vise l'acquisition des outils fondamentaux nécessaires à l'exercice des divers rôles sociaux de tout citoyen et à la poursuite d'études ultérieures.

.....

"La formation à la technique ou à la technologie: une formation qui permet d'acquérir des connaissances et de développer des habiletés dans le vaste secteur des techniques ou des technologies, lequel constitue une dimension essentielle de la culture contemporaine.

.....

"Dans le contexte culturel actuel, une formation à la technique ou à la technologie fait manifestement partie de la formation de base nécessaire à l'épanouissement harmonieux de tout individu, comme aussi à son insertion positive dans l'environnement social et culturel."

Toute formation professionnelle comporte plusieurs niveaux d'approfondissement et de spécialisation, mais le dénominateur commun demeure "les contenus fondamentaux (...) dont les applications ne sont pas spécifiques à un métier, à une profession ou à une fonction de travail."

Une telle approche de l'environnement technique et technologique est de nature à faciliter l'adaptation au changement, la mobilité, l'autonomie, l'esprit d'initiative et l'intelligence dans l'exercice des tâches.

Voilà, en quelques lignes, des indications précises sur la signification du but ultime du volet Recherche. Les objectifs intermédiaires, qui s'y greffent, font figure de moyens; ils sont décrits dans les pages qui suivent.

La brochure présente les attentes du Ministère quant au genre de didactique préconisé, au type de recherche privilégié et au développement des ressources humaines affectées à la formation des maîtres. Elle précise les priorités ministérielles et explicite succinctement les différentes catégories de recherche. Elle renferme également certains renseignements utiles sur le partage des responsabilités, sur la gestion des subventions et sur la diffusion des résultats de la recherche.

1. RECHERCHE

1.1 Le genre de didactique

C'est le genre de didactique mis de l'avant par le Ministère qui représente l'élément majeur de renouveau dans la formation des maîtres de français et du secteur professionnel. Cette didactique se caractérise par le fait qu'elle accorde la primauté à l'apprentissage de l'élève sur l'enseignement du maître.

Dès lors, parler d'une didactique axée sur l'enseignement du français ou d'une didactique axée sur l'enseignement professionnel serait inapproprié et dénoterait une incompréhension des attentes ministérielles, car la didactique proposée se traduit dans le traitement fait à l'objet d'apprentissage en vue de le rendre assimilable par des sujets dont les styles d'apprentissage diffèrent sensiblement.

Elle se reconnaît à l'indissociabilité du "quoi-pourquoi" et du "comment apprendre" dans le processus d'appropriation de l'élève. Lequel processus constitue un continuum quoi-comment qui va généralement du concret à l'abstrait. L'efficacité de

cette didactique doit se manifester aussi bien dans la maîtrise d'habiletés de base de l'ordre du savoir (cognitif) que dans la maîtrise progressive d'un savoir-faire qui, à son tour, enrichit tout l'être.

La volonté d'être fidèle à la réalité transparaît aussi dans les résultats escomptés. Comme premiers résultats concrets, le Ministère demande que les projets issus du volet Recherche du PPMF et du PPMEP soient avant tout des productions destinées aux élèves, productions auxquelles s'ajoutera un guide d'exploitation pédagogique pour l'enseignant. Ce guide traitera du fondement d'assises théoriques dans un langage accessible aux personnels des écoles primaires, secondaires et des collèges.

De plus, les résultats des activités de recherche doivent servir, tout au moins, de référence au développement des activités liées à l'enseignement. Ainsi la formation des enseignants s'inspirerait de documents qui décrivent avec fidélité une réalité scolaire faite avant tout de démarches d'apprentissage et dont les résultats marqueraient une intégration assurée du "quoi- pourquoi" au "comment".

La maîtrise de l'objet d'apprentissage suppose une connaissance approfondie de la discipline à enseigner. C'est sur elle que repose la simplification de la matière, c'est elle qui permet de tenir compte des différentes façons d'apprendre sans pour autant la dénaturer. Mais cette maîtrise, pourtant essentielle, qui repose sur une représentation très subtile des savoirs, n'est pas suffisante pour actualiser la didactique préconisée. Elle doit se doubler d'une perception claire et distincte des phénomènes qui conditionnent l'apprentissage des élèves.

1.2 Le type de recherche

En mettant l'accent sur un type de recherche, le Ministère n'entend pas imposer un modèle unique pour mieux atteindre l'objectif fixé. Au contraire, il veut proposer une stratégie adaptée à l'amélioration de l'intervention pédagogique dans le quotidien et sur le terrain même d'une salle de classe.

Le modèle recommandé devrait conduire à de meilleurs résultats dans l'élaboration d'une didactique de discipline pour les élèves d'abord, puis dans le perfectionnement des formateurs d'enseignants. Car de tes éléments sont alternativement des moyens et objectifs intermédiaires qui contribuent à l'accroissement de la qualité des apprantissages.

La formation préalable des formateurs d'enseignants n'existe pas au Québec. Il s'agit là, il va sans dire, d'une situation plutôt délicate que le volet Recherche des programmes spéciaux PPMF et PPMEP tente de corriger, sinon d'en atténuer les effets. Former et perfectionner un enseignant impliquent chez celui qui en exerce le rôle d'être un véritable professionnel de l'intervention pédagogique.

Ainsi donc, le Ministère a cru bon d'inviter les principaux partenaires responsables de la qualité de la formation des jeunes à conjuguer leurs efforts pour résoudre, dans une action concrète, les problèmes auxquels ils sont confrontés. C'est dans cette foulée que la présence d'équipes interdisciplinaires devant s'associer aux enseignant(e)s et à leurs élèves en situation scolaire est devenue une exigence ministérielle dans le développement des volets Enseignement et Recherche du PPMF et du PPMEP.

Le fait que des spécialistes du "quoi" et du "pourquoi" se joignent à des spécialistes du "comment apprendre" de l'élève force, en quelque sorte, ces formateurs à acquérir une connaissance objective de la pratique scolaire. Ce rapprochement de la réalité devrait permettre à ces mêmes formateurs d'accéder à une qualité de plus en plus grande de l'intervention professionnelle d'un(e) enseignant(e) et, conséquemment, d'améliorer l'acte pédagogique.

L'obligation d'offrir une formation pratique aux enseignant(e)s en fonction de leurs élèves s'harmonise mieux avec certains modèles de recherche axés sur le développement d'actions concrètes riches et diversifiées que sur des approches simplement spéculatives. Ces actions s'exercent d'abord en posant le diagnostic d'une situation déficiente (c'est souvent par essais et erreurs qu'on apprend) et débouchent ensuite sur la découverte de solutions appropriées.

C'est donc à un type de recherche très près de la réalité, (assez souple pour en épouser les différents aspects en même temps qu'assez rigoureux pour en garantir la valeur), que le Ministère convie ceux et celles qui veulent participer au volet Recherche du PPMF et du PPMEP. Il veut ainsi favoriser l'interaction de la théorie et de la pratique.

La recherche action trouve, il va de soi, une place prépondérante dans le développement des activités du volet Recherche des programmes spéciaux de perfectionnement des maîtres que sont le PPMF et le PPMEP à cause de l'attention à l'action et de l'importance à accorder à l'action, rouage important dans la réalisation d'un projet. Toutefois, ne s'attarder qu'à

l'action sans support théorique solide ne saurait répondre de manière pertinente aux attentes ministérielles.

Au troisième chapitre, on tente de clarifier des concepts sous-jacents aux principales catégories de recherche.

1.3 Les formateurs d'enseignants

Les formateurs d'enseignants sont les personnes qui ont la responsabilité de former des professionnel(le)s de l'intervention didactique. Leur rôle est de préparer des enseignants qui soient capables, à leur tour, de faire acquérir aux élèves les apprentissages dont ils ont besoin dans toutes les disciplines. Ils sont donc responsables, au premier chef, de la compétence des enseignants.

Celle-ci, dans le cadre du PPMF et du PPMEP, se caractérise par cette capacité d'enseigner le français ou les disciplines du secteur professionnel par la maîtrise de savoirs dans les disciplines enseignées et dans les processus d'apprentissage. Cette maîtrise se manifeste dans l'application d'habiletés propres à la "matière à enseigner".

Une telle responsabilité exige de la part des formateurs d'enseignant(e)s d'être des experts dans l'art d'intervenir efficacement en situation concrète pour assurer, chez l'élève, non seulement la maîtrise progressive du savoir théorique mais bel et bien le savoir-faire lui-même.

On a eu tendance dans certains milieux à morceler les savoirs, à juxtaposer les "compétences", comme dans une chaîne de montage, en faisant passer successivement le pédagogue ou le futur pédagogue d'un cours nettement défini, apparemment autonome, à un autre sans penser aux liens nombreux qu'il entretient avec d'autres.

La nouveauté du volet Recherche du PPMF et du PPMEP est de considérer que l'objet essentiel de la formation d'un(e) professionnel(le) de l'enseignement ne doit pas dissocier le domaine du "quoi-pourquoi" du domaine du "comment"; bien plus, le traitement qu'on leur ménage doit porter à coup sûr sur l'apprentissage plutôt que sur les styles d'enseignement. C'est ce que ce texte entend par une didactique de discipline pour les élèves du primaire, du secondaire ou du collégial.

L'indissociabilité du "quoi-pourquoi", en fonction de l'appropriation que l'élève en fait, contraint donc ceux et celles qui s'y engagent, à travailler en équipes interdisciplinaires. Ainsi, la salle de classe devient le chantier qui accueille ou

fait appel à la fois aux ressources universitaires et aux pédagogues vraiment efficaces, capables de rendement auprès de leurs élèves.

Aussi le Ministère, conscient des heureux effets de ces programmes, invite-t-il les universités à expérimenter cette nouvelle approche de formation à l'intérieur des activités de recherche du PPMF et du PPMEP.

La composition d'équipes interdisciplinaires de professeurs, aux compétences élevées et la plupart du temps complémentaires, contribuera à une mise en commun riche et diversifiée tant dans les travaux de recherche que dans l'élaboration des cours dispensés dans le programme d'enseignement. En 1983-1984, environ cent trente personnes oeuvreront ainsi, à temps complet dans des équipes multidisciplinaires. Près des trois quarts de ces universitaires ont une formation des deuxième et troisième cycles dans un champ différent de celui des sciences de l'éducation.

L'opération poursuivie par les programmes PPMF et PPMEP n'aura de résultats significatifs que si les formateurs de maîtres ont eux-mêmes le sens du pédagogique fait d'aptitudes propres à l'enseignement. Alors, quoi de mieux, de plus normal que le contact avec les élèves d'une classe, pour tester leurs aptitudes à l'enseignement primaire, secondaire ou collégial! Ne serait-ce pas là une condition indispensable de leur formation? Ainsi, le genre de didactique et le type de recherche forceraient le nouveau formateur de maîtres à se rendre sur le terrain même de l'acte pédagogique et, le cas échéant, dans les entreprises elles-mêmes. Ce serait indiscutablement donner dans le sens d'une formation vraiment professionnelle.

2. THÈMES PRIORITAIRES

Les thèmes prioritaires sont déterminés par le ministère de l'Éducation ou par le Gouvernement à partir de réflexions faites sur des difficultés d'apprentissage et toujours en fonction d'une meilleure formation de base à faire acquérir.

En ce qui concerne plus particulièrement les volets Recherche du PPMF et du PPMEP, le Ministère pose comme postulat de ressourcer l'enseignant(e) dans les éléments fondamentaux des différentes disciplines à enseigner plutôt que de remettre en cause son style d'enseignement. Misant sur l'actualisation des aptitudes pédagogiques des enseignant(e)s, le Ministère soutient que les efforts de recherche doivent surtout porter sur une mise à jour de la didactique. Il fait l'hypothèse qu'un tel type de formation débouchera sur l'application d'activités d'apprentissage diversifiées.

En 1983-1984, voici les sujets de recherche qui font l'objet d'une préoccupation particulière. Ils correspondent, dans l'ensemble, aux avis des deux comités d'orientation constitués à cette fin[1]. Les deux comités, en effet, recommandent qu'une grande attention soit apportée à l'utilisation du micro-ordinateur comme support des apprentissages de l'élève.

Par-delà les thèmes retenus, on voudra bien faire preuve d'une grande sollicitude à l'endroit des élèves frappés d'un handicap physique ou sensoriel. De plus, certains projets de recherche pourront, compte tenu de leur pertinence et de leur originalité, faire l'objet d'étude et recevoir une subvention.

2.1 Enseignement du français (PPMF)

- La maîtrise, à l'oral ainsi qu'à l'écrit, des constituants de la phrase: éléments lexicaux, morphologiques et syntaxiques.

  Aspects visés

  1. la compréhension du fonctionnement du système linguistique;

  2. la justesse des mots, des expressions, en conformité avec ce que l'on veut exprimer;

  3. le respect des règles linguistiques qui régissent la phrase, l'énoncé simple.

- La maîtrise, à l'oral et à l'écrit, des règles d'organisation du discours: structures syntaxiques et morphologiques, etc. Les discours descriptif, narratif et argumentatif retiennent l'attention.

  Aspects touchés

  1. la compréhension du fonctionnement du système textuel;

  2. la cohérence dans l'élaboration du discours;

  3. l'actualisation d'habiletés discursives permettant le développement optimal de la pensée.

1. Voir annexe III.

2.2 Enseignement professionnel

- La maîtrise de notions, de concepts scientifiques de base qui fondent la technique et la technologie.

  Aspects à considérer

  1. la compréhension des principes constitutifs des techniques et des technologies;

  2. la démonstration, l'explication et la formulation des phénomènes scientifiques.

- Les fondements de l'éducation technologique.

- L'évaluation des habiletés d'exécution dans la pratique d'une technique ou d'un métier.

- Les principales composantes de l'éducation à la santé et à la sécurité au travail (la Loi 17).

3. FORMES DE RECHERCHE

3.1 Recherche action

La recherche action porte sur la découverte et l'application de solutions concrètes apportées à des problèmes pratiques d'enseignement et d'apprentissage. Elle exige que les agents travaillent sur le tas, participent activement aux initiatives quotidiennes. La méthodologie utilisée doit être à la fois souple et rigoureuse; sous certains aspects, sa rigueur s'apparente à celle qu'on retrouve dans la recherche appliquée et dans la recherche descriptive. Enfin, ce type de recherche se caractérise par le lien dynamique qu'il entretient avec le vécu et par une exploitation optimale des résultats acquis au fur et à mesure de leur validation et de leur disponibilité.

À cause des exigences de ce type de recherche, le professeur chercheur universitaire éprouve le besoin pressant d'être présent dans le milieu de travail. Il participe activement à toutes les étapes du projet: sa conception, la démarche adoptée, particulièrement la validation des données, l'analyse des éléments et l'élaboration du matériel didactique qui en résulte.

L'interaction du professeur chercheur avec les enseignants et les élèves se manifeste constamment.

3.2 Recherche appliquée

La recherche appliquée vise une application ou une vérification d'une théorie ou de certaines hypothèses sur le terrain même de la salle de classe. Elle conduit le professeur chercheur à recruter des enseignants qui réaliseront, sous sa direction, l'ensemble des activités de recherche. La présence du professeur chercheur en classe est requise; c'est elle qui assure cohérence, innovation et prolongement à l'entreprise.

Généralement, le professeur chercheur universitaire veut appliquer ou faire passer une théorie dans la pratique ou vérifier certaines hypothèses par des expériences sur le terrain, et cela, en étroite collaboration avec les enseignants.

Sans contredit, ce sont les enseignants en exercice qui assument la plus grande part des activités de recherche.

3.3 Recherche descriptive

La recherche descriptive tient à la généralisation d'hypothèses formulées par les enseignants ou par des questions que les chercheurs se posent. À cet égard, elle nécessite la collecte d'une quantité importante de données qui viennent des enseignants, des élèves ou du milieu de travail. Le professeur chercheur s'associe surtout des auxiliaires de recherche qui assument, à l'université même, l'ensemble des activités de recherche.

Le professeur chercheur universitaire veut vérifier des hypothèses de généralisation à partir de problèmes auxquels des enseignants sont confrontés ou s'enquérir d'informations plus précises sur telle situation à partir souvent d'interrogations personnelles. S'il s'agit de préciser une hypothèse qui porte sur un problème d'apprentissage, la présence effective du chercheur en salle de classe s'impose.

3.4 Recherche fondamentale

La recherche fondamentale se préoccupe des progrès de la connaissance pour elle-même. Elle n'a pas pour but les retombées directes sur la pratique éducative. Le Ministère accepterait quelques projets de cette nature. Dans sa demande d'approba-

tion, le chercheur devra prouver qu'il a déjà réalisé des projets de recherche appliquée ou de recherche action en milieu scolaire.

Le chercheur universitaire propose de nouvelles théories ou remet en cause celles qui ont cours. Il se préoccupe avant tout de l'enrichissement des connaissances qu'il souhaite voir passer effectivement dans la pratique éducative.

Superviseurs, chercheurs, agents de recherche et auxiliaires participent aux activités de recherche réalisées habituellement à l'université même.

4. RESPONSABILITÉS (voir annexe I, page 29)

- Il appartient aux universités
  - de convenir de la pertinence du projet;
  - d'assurer la qualité de présentation de la demande et d'entériner le choix des ressources;
  - d'assurer la progression des activités de recherche;
  - d'assurer la qualité de la réalisation du projet;
  - de contrôler l'utilisation des subventions.

- Le Ministère, de son côté,
  - précise les objectifs du programme;
  - élabore et diffuse les documents;
  - . fait évaluer la demande par son Comité consultatif (voir annexe II, page 30);
  - . approuve ou désapprouve la demande en tenant compte de l'avis du Comité d'évaluation des projets de recherche;
  - . assure le suivi des activités de recherche (voir 5.4.3);
  - . fixe les règles administratives.

N.B. Il importe de noter ici qu'il existe au sein du ministère de l'Éducation une Direction de la recherche dont le mandat

principal est d'assurer la coordination entre les recherches effectuées dans les programmes PPMF et PPMEP et les autres activités de recherche en éducation. Cette coordination s'exerce notamment grâce à la publication annuelle du Répertoire des projets de recherche et de la banque informatisée, ÉDUQ (voir annexe VII). De plus, le Comité d'évaluation des projets de recherche compte parmi ses membres un représentant du Secteur de la planification.

5. RÈGLES ADMINISTRATIVES

5.1 Demande de subvention

Toute demande de subvention doit être présentée, en huit (8) copies (y compris la copie originale), sur le formulaire préparé à cette fin par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires. Pour obtenir des formulaires supplémentaires, on voudra bien communiquer avec le Service de la formation du personnel de l'enseignement au numéro de téléphone (418) 643-3,06.

Les universités doivent faire parvenir leurs demandes au Ministère entre le 1er mai et le 31 décembre 1983. Le même formulaire est utilisé pour toutes les formes de recherche mentionnées précédemment sauf pour le cas d'une demande de subvention d'un avant-projet (voir la note à 5.2.2). Toute demande de subvention peut être faite pour une durée maximale de deux ans à partir du 1er juin 1983. Ce qui n'exclut pas la possibilité de demander une révision de la subvention une deuxième année pour autant qu'une justification valable des coûts accompagne la demande de reconduction.

5.2 Élaboration du projet de recherche

5.2.1 Présentation du projet

Dans un premier temps, il s'agit d'établir la conformité de l'initiative avec les attentes ministérielles. Il importe, pour les chercheurs, de bien lire les instructions, y compris le texte d'introduction afin de répondre aux exigences établies. On fera bien de s'abstenir de demander une subvention si on n'observe pas tout à fait les critères d'une telle recherche orientée, faite d'objectifs et de moyens interdépendants.

Ces critères portent, entre autres, sur:

- le genre de didactique;
- la composition de l'équipe de chercheurs;
- la présence auprès des élèves ou dans l'entreprise des principaux chercheurs;
- l'identification préalable des chercheurs associés (enseignants du milieu scolaire, employés d'entreprises) et des classes où se réalisera éventuellement le projet;
- les retombées pratiques des recherches où les adaptations, les transferts se traduisent en un matériel productif et fécond pour les élèves, puis pour les maîtres.

Dans un deuxième temps, il s'agit d'inscrire au complet le thème prioritaire auquel le projet se rattache.

Au PPMEP, certains projets peuvent faire l'objet de subvention tout en ne répondant pas à toutes les caractéristiques du volet Recherche. Citons les projets de développement de nouveaux champs de formation des jeunes dans les secteurs miniers, forestiers et autres. Dans ces cas, l'espace réservé au DOSSIER SPÉCIAL doit être rempli dans le formulaire (voir p. 6, C.3).

Enfin, dans le cas d'un renouvellement, il est important de faire le point et d'apporter des précisions sur la progression et l'orientation des travaux.

5.2.2 Description de la problématique

À cause de l'accent mis sur l'orientation pratique des activités de recherche, il importe de bien décrire la situation actuelle de l'apprentissage de l'élève afin de mieux cerner le problème particulier, la difficulté et d'en définir plus clairement les causes.

En premier lieu, il faut relever les faits qui constituent la pierre d'achoppement de l'élève dans sa démarche vers la maîtrise progressive du savoir ou du savoir-faire escompté. Autrement dit, qu'est-ce qui fait problème? L'identification de l'obstacle doit se faire à la lumière d'une observation rigoureuse des élèves en situation scolaire par les chercheurs eux-mêmes et non

pas par les seuls assistants ou auxiliaires de recherche. Il faut admettre que la seule connaissance du problème par un porte-parole, par des personnes interposées ou par la lecture d'un rapport ne saurait répondre avec satisfaction aux exigences ministérielles.

En second lieu, la découverte des symptômes doit conduire à l'établissement d'un diagnostic. Dit plus simplement, il s'agit de répondre à une question: de quoi peut dépendre cette difficulté? ce malaise? telle situation problématique?

NOTONS BIEN QUE DANS LE BUT D'ARRIVER À UNE MEILLEURE EXPLICATION DU PROBLÈME D'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES DEVANT FAIRE, ÉVENTUELLEMENT, LE SUJET D'UNE RECHERCHE, LE MINISTÈRE ACCEPTE DE SUBVENTIONNER UN AVANT-PROJET DONT LA DURÉE MAXIMALE SERAIT D'UN TRIMESTRE. LE FORMULAIRE QUI A POUR TITRE AVANT-PROJET EST DISPONIBLE AU MINISTÈRE, EN FAISANT LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (418) 643-3706.

5.2.3 Définition des objectifs

À la question, qu'est-ce qui devrait changer ou être amélioré, il faut répondre par une vue claire des buts à atteindre. C'est en termes de résultats concrets d'une démarche, d'une intervention que l'on doit préciser les objectifs. La description de situations stimulantes ou de démarches signifiantes que les élèves auraient à vivre pendant la réalisation d'un projet ne saurait constituer des objectifs pertinents; ces éléments pourraient préférablement apparaître sous la rubrique de la Détermination de la méthodologie.

C'est en fonction de critères d'excellence, de l'élévation du niveau de formation linguistique et professionnelle chez l'élève en termes de capacité ou de performance observable qu'il faut rédiger cette partie.

5.2.4 Détermination de la méthodologie

Il importe de bien exposer l'ensemble des démarches pour parvenir aux résultats escomptés, c'est-à-dire comment on va s'y prendre pour résoudre le problème. Ces démarches recoupent habituellement les étapes majeures des travaux projetés. Puis, chacune de ces étapes fait ensuite l'objet de processus méthodologiques rigoureux,

appuyés tantôt par un modèle éprouvé de recherche, tantôt par un modèle conçu par le chercheur, par une adaptation qu'il a faite d'un modèle connu ou par tout autre support théorique pertinent.

Compte tenu du type de produit attendu, tout ne peut être qu'imposition, rigidité. La souplesse se situe au chapitre de l'action. Mais cette souplesse d'intervention que requiert la recherche dite de développement (recherche action ou autres) ne doit pas laisser prise à l'amateurisme mais plutôt provoquer la réflexion entre les différents partenaires dont les rôles se complètent.

Ces rôles rejoignent tout aussi bien l'axiomatisation, le diagnostic, le pronostic que l'exécution et le suivi. N'ayant pas à résoudre le problème de l'extérieur mais de l'intérieur du système scolaire, l'association ou l'union des élèves, des maîtres et souvent, d'autres agents est non seulement inévitable mais tout à fait souhaitable, voire indiquée. C'est dire que le style d'intervention des chercheurs universitaires doit être le fruit d'échanges, de concertations, d'ententes. Ils sont les plus directement engagés dans le déroulement du projet.

Considérant aussi le genre de didactique préconisé, on conviendra que la didactique et la nature du produit fini qu'elle implique, le choix des moyens rendent l'opération plus difficile sur le plan concret. Cette recherche en didactique n'a pas seulement pour but de livrer de l'information, mais fondamentalement, de fournir un instrument de formation s'inspirant de la méthode heuristique; ces intentions se traduisent par un ensemble cohérent d'activités riches et variées, préalablement révisées et corrigées durant le stade expérimental. Il faut se rappeler la double visée de ces productions: dans un premier temps, la qualité de la formation des jeunes et, dans un deuxième, la qualité de la compétence professionnelle de leurs maîtres.

Les étapes majeures varient peu d'un projet de recherche à un autre. Elles vont, généralement, de l'observation jusqu'à la validation des résultats en passant par la classification de données, la conception et la vérification d'hypothèses. La partie cruciale de la méthodologie porte sur la façon de réaliser chacune des étapes; il faut alors identifier l'outil qui permet de franchir chaque étape et, dans la mesure du possible, en justi-

fier le choix. C'est ici que les chercheurs formateurs doivent faire preuve d'un esprit méthodique; ils complètent l'information en y précisant le calendrier des travaux.

Le Ministère tient à rappeler, cependant, que la justification d'hypothèses n'est pas l'objectif de la recherche et que toutes les actions doivent converger vers une solution concrète et approfondie d'un problème d'apprentissage. Dans la recherche action, entre autres, l'hypothèse initiale est souventefois remise en cause au cours du déroulement des travaux et elle contraint les chercheurs à la réviser en fonction de l'objectif terminal.

5.2.5 La production définitive

Afin d'éviter le dédoublement du matériel d'apprentissage scolaire et de guides du maître, l'équipe de recherche doit, dans un premier temps, dresser la liste de toutes les productions traitant le même sujet (on trouvera, entre autres, dans ÉDUQ une bibliographie commentée des publications du PPMF et du PPMEP). En second lieu, il faut justifier la pertinence de la nouvelle production, en démontrant son originalité par rapport aux productions existantes ou son degré de distanciation.

5.3 Gestion universitaire

Pour être objet d'étude et de subvention, chaque projet de recherche déposé au Ministère doit obligatoirement être contresigné par le coordonnateur de l'équipe affectée au programme d'enseignement correspondant, qui se porte garant de la pertinence du projet et de qui relève tout chercheur ou tout membre de l'équipe de recherche.

Un projet de recherche approuvé peut être discontinué ou réorienté en cours d'année. Il appartient au coordonnateur de l'équipe professorale du PPMF ou du PPMEP, et à lui seul, d'en décider. Toutefois, il doit se conformer aux engagements financiers de l'université et en aviser, dès que possible, par écrit, le responsable du dossier au Ministère.

Le Ministère souhaite que le renforcement qualitatif des équipes de recherche, bien amorcé en 1982-1983, principalement au PPMEP, continue en 1983-1984, par le recrutement de spécialistes hautement qualifiés dans les composantes fondamentales

des projets. Les chercheurs devraient être détenteurs de diplôme attestant, au minimum, des études terminales de deuxième cycle ou l'équivalent reconnu par l'université dans leur domaine respectif de spécialisation. Quant au directeur d'un projet, il devrait être ou bien un spécialiste de la discipline à enseigner ou bien la personne attestant la plus haute qualification. Normalement, tout projet soumis par l'université comprend, au moins, un membre de l'équipe professorale de base du volet Enseignement qui agit à titre de chercheur.

5.4 Règles de financement[1]

5.4.1 **Les subventions**

LES SUBVENTIONS SONT ATTRIBUÉES À L'UNIVERSITÉ ET NON AUX CHERCHEURS.

Pour ce qui est du PPMF, le Ministère réserve des crédits de 550 000$ pour la recherche en 1983-1984 auxquels s'ajoutent les soldes créditeurs pour les activités d'enseignement et de recherche au 31 mai 1983.

En ce qui a trait au PPMEP, le Ministère destine des crédits de 650 000 $ à la recherche en 1983-1984 auxquels s'ajoutent les soldes créditeurs pour les activités d'enseignement et de recherche au 31 mai 1983.

5.4.2 **Modalités d'allocation**

Pour bénéficier en tout ou en partie des crédits annoncés et de tout solde créditeur au 31 mai 1983, l'université qui participe au PPMF et au PPMEP devra avoir fait approuver la formation de son équipe professorale à temps complet attachée au programme d'enseignement (voir 5.5.1).

La répartition de l'enveloppe budgétaire entre les établissements universitaires tient compte, entre autres, du nombre de professeurs affectés à temps complet au volet Enseignement du PPMF et du PPMEP, du solde créditeur anticipé au 31 mai 1983, du niveau historique de productions pertinentes et du nombre d'activités de recherche approuvées au cours des dernières années (y compris le nombre de membres de l'équipe professorale de base participant comme chercheur au volet Recherche).

1. Ces règles ne seront officielles qu'à partir de la publication du CAHIER DES RÈGLES RELATIVES AU FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS EN 1983-1984.

De plus, l'approbation de chaque projet par le Ministère est exigée avant toute appropriation budgétaire. Celle-ci se fera, dans un premier temps, en utilisant en totalité le solde créditeur au 31 mai 1983. Dans un second temps, cette appropriation se fera à même les nouveaux crédits de 1983-1984.

5.4.3 **Modalités de suivi**

Les modalités de suivi sont les mêmes qu'en 1982-1983. Toutes les dépenses relatives aux activités de recherche doivent être rapportées séparément à la fin de l'année universitaire 1983-1984 sur des formulaires préparés à cet effet par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires. Les subventions allouées pour les activités de recherche doivent être affectées en totalité aux fins pour lesquelles elles sont autorisées et versées. Toute dépense jugée inadmissible par le Ministère réduira d'autant les subventions prévues à titre d'ajustements mécaniques pour l'exercice suivant.

Le Ministère précise que tout excédent budgétaire, lié aux activités de recherche, sera reporté entièrement pour chaque université aux crédits de ces mêmes activités, l'année suivante. De plus, pourront s'ajouter les surplus issus des subventions d'enseignement versées à titre forfaitaire en 1983-1984.

5.5 Admissibilité des dépenses

5.5.1 **Les personnels (voir annexe IV, page 33)**

. ÉQUIPES DE BASE DU PPMF ET DU PPMEP

Les équipes de base sont les unités chargées de la conception, de la direction et de l'encadrement des activités d'enseignement et de recherche. Chaque université participante a la responsabilité de les organiser en distinguant le PPMF du PPMEP et d'y nommer respectivement un coordonnateur pédagogique parmi les membres de chaque équipe de base. Celle-ci est composée de spécialistes des différentes disciplines formant un groupe interdisciplinaire dont le nombre varie de cinq à quinze.

Le groupe de permanents est constitué de professeurs chercheurs de l'établissement universitaire participant aux activités d'enseignement et de recherche de ces programmes. Ces derniers forment l'unité minimale. À ce groupe viennent s'ajouter d'autres ressources humaines affectées, à temps complet, pour une période temporaire.

. RÈGLES DE RÉMUNÉRATION

- Personnel contractuel

Les sommes engagées servent en grande partie à la rémunération du personnel contractuel: agents de recherche, professeurs sous octroi, auxiliaires de recherche, etc.

La détermination de cette rémunération dépend des services demandés et de l'application des conventions collectives de travail.

- Personnel professoral de l'université

La rémunération des professeurs d'université n'est généralement pas admissible aux subventions supplémentaires. Néanmoins, deux cas particuliers peuvent être considérés comme admissibles.

Le premier est le complément du salaire ordinaire (maximum 25 pour cent) d'un professeur de l'université dont la participation aux activités de recherche est au moins équivalente au pourcentage de salaire manquant; ce professeur doit alors fournir la preuve par écrit d'une participation antérieure valable soit aux activités d'enseignement de ces programmes, soit à des activités de recherche similaires à celles du PPMF ou du PPMEP. Une telle attestation doit porter la signature des autorités compétentes.

Le deuxième cas est le remboursement des frais payés pour le remplacement effectif d'un professeur de l'université dans ses tâches d'enseignement et de recherche et dont la participation est jugée essentielle au développement du programme de recherche; ce professeur doit alors produire une

attestation écrite de son remplacement et la faire contresigner par les autorités compétentes.

- Enseignants de milieu scolaire (primaire, secondaire et collégial)

La rémunération consentie aux enseignant(e)s du réseau scolaire de même qu'aux collaborateurs du milieu de travail (dans le cas du PPMEP) doit faire l'objet d'une grande vigilance de la part de l'université. Le type de recherche subventionné par le Ministère ne conduit pas les enseignant(e)s en cause à exécuter des travaux pour l'université, sauf s'ils participent activement à titre de chercheurs associés aux différentes étapes d'un projet. Ils sont alors peu nombreux (deux ou trois).

- Employés de bureau, techniciens et assimilés

La rémunération est établie en fonction du soutien à l'ensemble des projets de recherche y compris le soutien à la didacthèque. La compensation maximale fixée pour les services de secrétariat et de documentation est de 15 000 $. Quant aux coûts de l'engagement occasionnel d'un personnel technique complémentaire, ils sont jugés à la pièce pour chaque projet déposé.

5.5.2 Frais généraux

Les frais de consultation sont limités à 100 $ par projet au PPMF et à 300 $ par projet au PPMEP (voir p. 34).

Les frais de voyage ne peuvent excéder 1000 $ par projet, sauf pour les universités des régions administratives 01, 02 et 08 où ils sont limités à 2500 $ par projet.

Les autres frais ne doivent pas dépasser 2000 $ par projet. Il s'agit d'une marge de crédits budgétaires permettant de financer des dépenses imprévues, d'effectuer des virements de fonds nécessaires à d'autres postes de dépenses ou d'organiser des sessions de formation portant sur la didactique des sciences qu'elles soient

linguistiques ou littéraires au PPMF, pures ou appliquées au PPMEP.

N.B. Exceptionnellement, de telles indemnités pourraient être révisées et rajustées; en ce cas, des pièces justificatives devront accompagner la demande de crédits supplémentaires.

5.5.3 **Frais particuliers**

Le Ministère accepte de considérer l'acquisition de nouveaux volumes ou d'instruments pertinents, notamment les publications des autres universités qui travaillent dans le cadre des programmes spéciaux.

Les coûts de fabrication du matériel didactique issu des travaux de recherche sont admissibles pour autant que le nombre d'exemplaires soit restreint.

Certaines dépenses d'équipements pourraient également être subventionnées. Un dossier justificatif doit accompagner la demande en s'attardant à démontrer les impacts de cet équipement sur la qualité de l'enseignement et de la recherche universitaires d'abord, en formation des maîtres, puis, le cas échéant, dans d'autres secteurs d'activités universitaires liées aux disciplines elles-mêmes.

Enfin, la participation à la diffusion des revues inter-PPMF ou inter-PPMEP, respectivement appelées Liaisons et Profil, peut impliquer des déboursés n'excédant pas 2000 $. Le Ministère accorde automatiquement cette somme dès l'approbation du premier projet à moins qu'une indication contraire ne soit fournie par l'université.

5.6 Administration des crédits

. Règles relatives au virement de crédits budgétaires

Aucun virement n'est autorisé d'un poste budgétaire à un autre dans une recherche approuvée sauf à partir du sous-poste budgétaire Les autres frais (maximum 2000 $) vers tout autre poste budgétaire et non inversement.

Les crédits versés aux cinq postes budgétaires peuvent passer d'une recherche approuvée à une autre recherche éga-

ment approuvée pour autant qu'il s'agisse des mêmes postes ou des mêmes sous-postes. Ces affectations doivent s'effectuer par virement de crédits budgétaires plutôt que par l'imputation d'une dépense. Ces opérations doivent être entérinées par le coordonnateur de l'équipe professorale.

. Règles relatives à un excédent financier

Un premier surplus peut être constitué de l'écart entre les sommes autorisées et les dépenses réelles au 31 mai, lesquelles doivent inclure à cette date les montants engagés qui n'ont pas été effectivement versés.

Un deuxième surplus peut provenir de l'écart entre la subvention disponible et les subventions accordées.

Enfin, tout solde créditeur enregistré au 31 mai d'une année universitaire doit être versé au compte de la recherche du PPMF ou du PPMEP de l'établissement universitaire. De plus, tout montant effectivement engagé pour une dépense avant le 31 mai et qui sera versé après cette date est considéré, par le Ministère, comme une dépense réelle de l'exercice budgétaire précédent.

5.7 Rapport financier annuel

Le rapport financier annuel (voir annexe I du formulaire de demande de subvention) relatif aux activités de recherche doit parvenir au Ministère au début d'un nouvel exercice universitaire. Le Ministère retiendra, dès le 1er septembre, les subventions disponibles non encore autorisées tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas accepté officiellement les rapports financiers des projets approuvés pour l'année universitaire précédente.

L'approbation des contenus et des dépenses pour un projet de recherche peut s'étendre sur deux exercices budgétaires. C'est au 31 mai de chaque année qu'un bilan des opérations doit être effectué.

Le coordonnateur de l'équipe professorale de base affectée au volet Enseignement du PPMF ou du PPMEP doit contresigner le rapport financier annuel. Ainsi se porte-t-il garant non seulement des seuls coûts directs admissibles mais aussi de la nature et de l'exactitude des dépenses que comportent les activités de recherche.

6. RÉSULTATS DE LA RECHERCHE (voir annexes V à VIII, pp. 35-38)

Les résultats des projets de recherche doivent être présentés sous forme d'une publication (matériel didactique, guide pédagogique, etc.). Exceptionnellement, certains pourraient être acceptés sous la forme d'un simple rapport de recherche.

Toutes les productions issues des recherches subventionnées doivent être déposées au Ministère en cinq exemplaires dès qu'elles sont disponibles. Ces productions feront systématiquement partie de la banque informatisée sur la recherche québécoise en éducation (ÉDUQ) que le Ministère a mis sur pied en 1981-1982.

Il est intéressant de constater que les activités de recherche ont, à peu de chose près, atteint leur vitesse de croisière. En 1982-1983, quatre-vingt-seize projets de recherche ont été approuvés, dont quarante et un au PPMEP. Les subventions allouées aux universités se chiffrent à quelque deux millions de dollars. De plus, deux cent quatre-vingt-seize publications, disponibles dans les universités, résultent des activités de recherche du PPMF et du PPMEP. De ce nombre, le PPMEP en compte cent treize.

Le déroulement des activités de recherche offre un grand intérêt. Aussi, le Ministère a-t-il cru bon de diffuser deux documents dont l'un fait état des projets approuvés tandis que l'autre présente les productions qui en sont issues. Le premier, publié en deux tomes, s'intitule **Le répertoire des projets de recherche en éducation**, le second, **ÉDUQ** a vu le jour au début de 1982.

De plus, afin de faire le point sur l'état des travaux de recherche, deux revues subventionnées en grande partie par le Ministère, sont publiées par les universités participantes. La première, une initiative de l'université de Montréal, connue sous le nom de **Liaisons**, s'adresse aux maîtres de français; la seconde, appelée **Profil**, concerne les professeurs de l'enseignement professionnel.

ANNEXE I

LES PARTICIPANTS

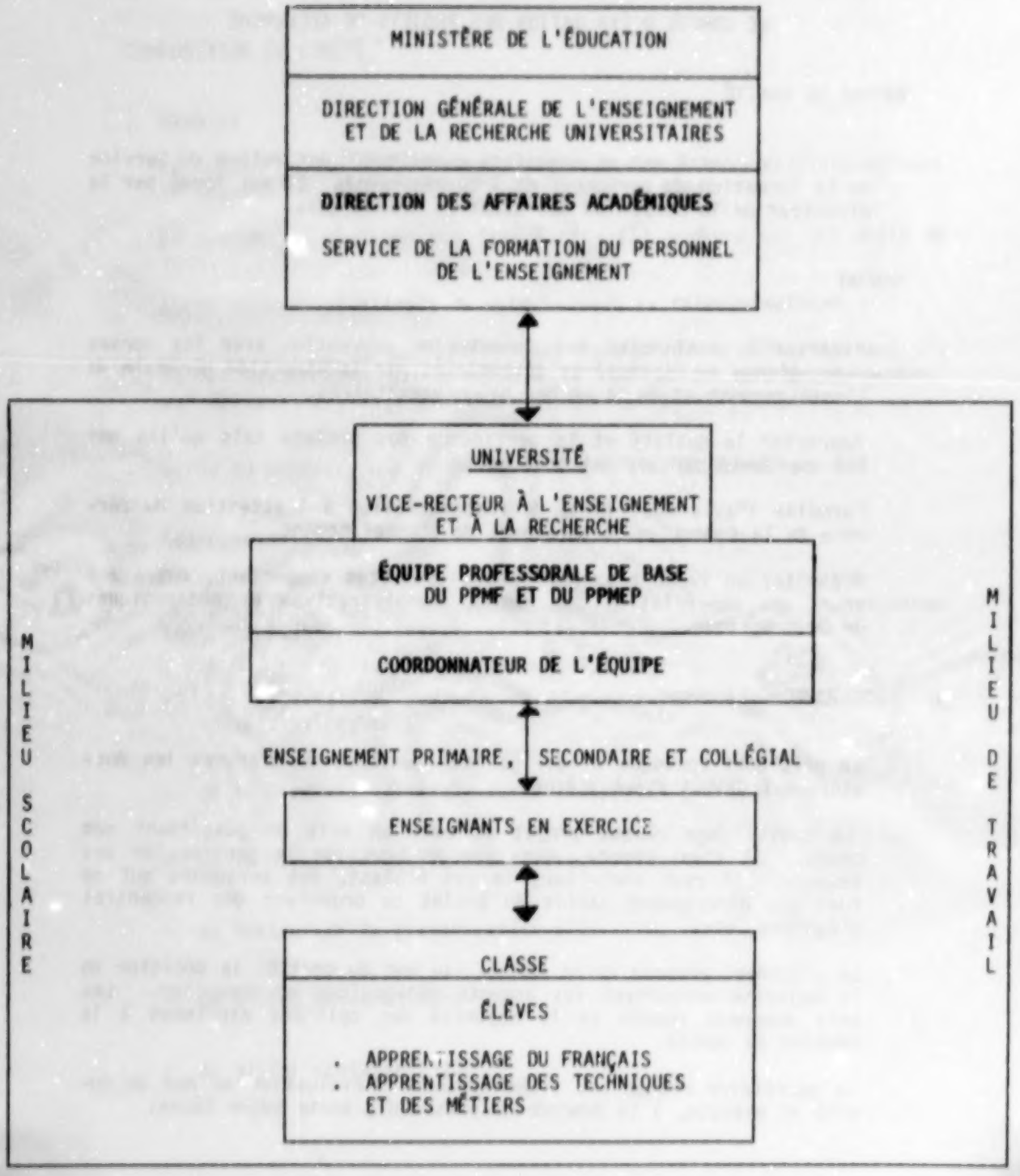
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRES
DIRECTION DES AFFAIRES ACADÉMIQUES
SERVICE DE LA FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT
UNIVERSITÉ
VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE
ÉQUIPE PROFESSORALE DE BASE DU PPMF ET DU PPMEP
COORDONNATEUR DE L'ÉQUIPE
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET COLLÉGIAL
ENSEIGNANTS EN EXERCICE
CLASSE
ÉLÈVES
. APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS
. APPRENTISSAGE DES TECHNIQUES ET DES MÉTIERS
MILIEU SCOLAIRE
MILIEU DE TRAVAIL

ANNEXE II

LE COMITE D'ÉVALUATION DES PROJETS DE RECHERCHE

NATURE DU COMITÉ

Le comité est un organisme consultatif qui relève du Service de la formation du personnel de l'enseignement. Il est formé par le directeur de la Direction des affaires académiques.

MANDAT

- Vérifier la conformité des demandes de subvention avec les normes pédagogiques et financières déterminées par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires.
- Apprécier la qualité et la pertinence des projets tels qu'ils ont été approuvés par les universités.
- Formuler l'avis sous forme de recommandation à l'attention du Service de la formation du personnel de l'enseignement.
- Présenter un rapport annuel de ses activités comportant, entre autres, une appréciation des règles administratives et pédagogiques de ce programme.

FONCTIONNEMENT

- Le président convoque et dirige les réunions; il transmet les dossiers qui font l'objet d'étude.
- Le comité juge chaque projet et émet un avis en justifiant son choix. Il tient compte, dans son analyse, de la progression des travaux. Il peut consulter, le cas échéant, des personnes qui ne font pas directement partie du projet ou organiser des rencontres d'équipes, etc.
- Le président propose qu'on émette (au nom du comité) la décision de la majorité concernant les aspects pédagogique et financier. Les avis tiennent compte de la majorité des opinions exprimées à la réunion du comité.
- Le secrétaire rédige une fiche synthèse d'évaluation au nom du comité et exécute, à la demande du président, toute autre tâche.

. Le directeur de la Direction des affaires académiques apporte le soutien technique nécessaire aux travaux du comité.

COMPOSITION DU COMITÉ

. Membres

Le comité compte huit (8) membres qui participent aux délibérations; le secrétaire, toutefois, n'a pas droit de vote.

Le quorum aux réunions est fixé à cinq (5) membres qui ont droit de vote.

Aucun membre qui a droit de vote ne peut se faire remplacer.

Le président et le secrétaire sont nommés par la Direction des affaires académiques qui procède à la nomination des autres membres sur désignation des organismes qui les délèguent.

. Durée du mandat: une année (du 1er avril au 31 mars).

. Représentation

Les principaux agents intéressés à l'enrichissement de ce programme sont représentés au comité. Il s'agit:

- de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires (2);

- de la Direction générale du développement pédagogique (1);

- de la Direction générale des réseaux (1);

- du Secteur de la planification (1);

- du milieu universitaire (2);

- du milieu scolaire (1).

ANNEXE III

LES COMITÉS D'ORIENTATION DE LA RECHERCHE

NATURE DES COMITÉS (PPMF et PPMEP)

Les deux comités sont des organismes consultatifs qui relèvent du Service de la formation du personnel de l'enseignement. Ils sont formés par le directeur de la Direction des affaires académiques.

MANDAT

- Proposer les priorités du programme.
- Suivre son développement.
- Participer à l'évaluation de ses résultats.

REPRÉSENTATION

Les principaux agents intéressés à l'enrichissement de ce programme de recherche sont représentés au comité. Il s'agit:

- de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires (3);
- de la Direction générale du développement pédagogique (1);
- de la Direction générale des réseaux (1);
- du milieu universitaire (3);
- du milieu scolaire (2).

Dix (10) membres participent aux délibérations de chaque comité, l'un pour le PPMF, l'autre pour le PPMEP.

ANNEXE IV

LES PERSONNELS

. Détermination des responsabilités et des attributions

Les activités de recherche du PPMF et du PPMEP sont classées dans la catégorie recherche-développement. La connaissance approfondie des besoins des élèves du primaire, du secondaire ou du collégial dans les disciplines visées par les activités d'enseignement du PPMF et du PPMEP est fondamentale. Cette exigence fait que toutes les catégories de personnels qui participent aux activités de recherche relèvent du coordonnateur de l'équipe professorale qui assume aussi la supervision des activités de recherche.

Le superviseur

Le superviseur veille à ce qu'on soit fidèle aux intentions consignées dans les projets et à la coordination des travaux. Comme on vient de le souligner, le responsable pédagogique du PPMF ou du PPMEP semble être la personne toute désignée pour remplir ce rôle.

Le chercheur principal

Le chercheur principal assume la responsabilité d'une activité de recherche et participe directement à toutes les étapes du projet. Compte tenu que la didactique à élaborer donne la primauté aux champs disciplinaires, il est préférable que la personne qui dirige un projet témoigne d'une forte compétence dans l'un des aspects du sujet traité; ce qui n'exclut pas le choix d'un(e) spécialiste en apprentissage pour mener à bien les travaux projetés.

Quoi qu'il en soit, le chercheur principal doit se trouver lui-même dans une salle de classe; et, de plus, relativement au PPMEP, il doit tenir compte de la réalité québécoise du marché du travail par des contacts étroits avec le milieu.

Le chercheur principal doit être détenteur d'un titre universitaire de deuxième cycle. Généralement, il travaille ou travaillera au programme d'enseignement correspondant.

Le chercheur

Appartiennent à cette catégorie les personnes qui se joignent au chercheur principal aux différentes étapes d'une activité de recherche. Elles forment avec le chercheur principal la cheville ouvrière du projet tout entier.

Parmi ces personnes se retrouvent les enseignants en exercice du primaire, du secondaire ou du collégial qui manifestent un excellent sens pédagogique, puis s'ajoutent leurs élèves ou d'autres agents. Ces chercheurs associés appliquent et vérifient en salle de classe des activités nouvelles conçues soit par le chercheur universitaire, soit par l'équipe. Comme chercheurs associés, les enseignants peuvent aussi avoir une participation plus élargie et contribuer à d'autres étapes d'un projet pouvant aller de la conception jusqu'à la fabrication du matériel didactique.

Le consultant

Le consultant tient le rôle de personne ressource dont les connaissances sont jugées essentielles à la réalisation de l'une ou l'autre des étapes du projet de recherche.

L'assistant ou l'auxiliaire

Font partie de cette catégorie les ressources humaines supplémentaires qui exécutent, à temps partiel, des tâches de soutien aux différentes étapes de la recherche.

Techniciens, employés de bureau et assimilés

Ce sont des personnes spécialisées dans un domaine particulier et dont la contribution technique est essentielle à la réalisation d'une partie de l'activité de recherche. La dactylographie est considérée comme une activité de soutien.

ANNEXE V

LES DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION

D'une façon générale, les résultats de la recherche dans les programmes spéciaux doivent être présentés sous forme de publication. La qualité de la réponse que ces travaux apportent à des besoins actuels fait que beaucoup souhaitent les voir diffuser largement. C'est là un désir bien légitime! Cependant, un problème se pose: celui des droits d'auteur. Ces derniers sont de deux types: celui qui relève de la notion de la propriété intellectuelle et celui qui veille à l'exploitation ou à l'utilisation de l'oeuvre.

Le droit à la propriété intellectuelle, protégé par la Convention universelle de Genève depuis 1955, est reconnu au Canada (Statuts révisés, chapitre 55). Ce droit reconnaît à un auteur des privilèges sur la création d'une oeuvre, sur la découverte d'une nouvelle idée, d'une nouvelle conception. Ce droit de paternité sur le produit nouveau ou la nouvelle invention fait obligation d'identifier l'auteur du produit. Au PPMF et au PPMEP, ce droit appartient à l'université et aux chercheurs.

Les droits d'exploitation sont rattachés à la publication, à l'application d'une idée, à sa diffusion. Ces droits peuvent appartenir en exclusivité à l'auteur, si ce dernier ne bénéficie en aucune manière d'une aide financière. Toutefois, ils ne sont pas garantis en totalité à l'auteur (l'établissement ou la personne) si celui-ci est subventionné ou payé pour la réalisation d'un projet de recherche.

En ce qui concerne la reproduction, il est difficile de l'empêcher. La loi permet, sous certaines réserves, la photocopie à des fins personnelles. Dans les autres cas, les droits d'exploitation s'appliquent. Certes, le Ministère reconnaît le droit de propriété intellectuelle des universités et des individus qui participent aux activités de recherche. Toutefois, il est utile de rappeler que les subventions sont allouées aux universités et non aux chercheurs et que la contribution financière du Ministère doit être indiquée dans chaque publication.

De plus, le ministère de l'Éducation a l'intention d'étudier la possibilité d'assujettir toute allocation ou toute subvention à la reconnaissance par l'université d'un droit d'utilisation et de reproduction des oeuvres élaborées à partir de ces subventions. Ces reproductions destinées au milieu scolaire québécois porteraient l'identification de l'université qui a réalisé les recherches et de son ou de ses auteurs.

ANNEXE VI

LES REVUES INTER-PPMF ET INTER-PPMEP (LIAISONS ET PROFIL)

- La revue des PPMF (Liaisons) est sous la responsabilité de

Madame Andrée Archambault
Université de Montréal
265, avenue du Mont-Royal ouest
Montréal, QC
H2V 2S3
Téléphone: (514) 845-6287

Elle est présentée en ces termes:

Liaisons est une revue consacrée à la didactique du français. Elle se veut le reflet des recherches faites à l'intérieur des PPMF en collaboration avec le milieu. Ces recherches orientées vers la solution de problèmes concrets vécus dans les classes, concernent tous les agents de l'éducation intéressés par le développement de la didactique du français. Liaisons est aussi un outil de diffusion des expériences réalisées conjointement par l'université et le milieu dans le cadre des programmes de perfectionnement des maîtres de français.

- La revue des PPMEP (Profil) est sous la responsabilité de

Madame Raymonde Proulx
Université du Québec à Montréal
Pavillon Lafontaine
1301, rue Sherbrooke est (local 695)
Case postale 8888, succursale A
Montréal, QC
H3C 3J7
Téléphone: (514) 282-3783

Les deux premiers numéros de Profil, en date d'avril 1981, ont été diffusés en un seul volume. Depuis 1981-1982, Profil paraît sous la forme d'un bulletin publié trois ou quatre fois par année.

Tout en se développant de manière autonome et en conservant ses originalités, Profil rejoint dans ses objectifs ceux de Liaisons en y ajoutant une dimension fort importante: la réalité du milieu de travail pour les diplômés du système scolaire.

ANNEXE VII

DEUX PUBLICATIONS DU MINISTÈRE
SUR LA RECHERCHE QUÉBÉCOISE EN ÉDUCATION

ÉDUQ est une nouvelle base de données informatisées sur la documentation québécoise en éducation. Cette base de données donne lieu à une publication semestrielle intitulée ÉDUQ: Bibliographie analytique sur l'éducation au Québec paraît au printemps et à l'automne.

Cette base de données bibliographiques contient des références et une analyse des documents de recherche, de développement pédagogique, d'innovation pédagogique, de statistiques et de bibliographie produits au Québec ou concernant le Québec.

On peut se procurer cette publication au coût de 8,00 $ le numéro ou 15,00 $ pour une année en s'adressant à:

ÉDUQ
Centrale des bibliothèques
1685, rue Fleury est
Montréal, QC
H2C 1T1
Téléphone: (514) 381-8891

Le répertoire des projets de recherche en éducation fournit, sous une forme condensée, les coordonnnées des activités du développement de la recherche entreprises en cours d'année.

Il permet notamment:

. de connaître les orientations et la spécificité des recherches prévues;

. d'identifier les thèmes abordés par les chercheurs qui se prêtent à plus d'attention.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Monsieur Yvon Gagné
Direction de la recherche
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 8e étage
Québec
G1R 5A5
Téléphone: (418) 643-1723

ANNEXE VIII

LES COORDONNATEURS DES ÉQUIPES PROFESSORALES
DU PPMF ET DU PPMEP EN 1983-1984

NOM DE L'UNIVERSITÉ	NOM DES COORDONNATEURS	PPMFF PRIM.	PPMF SEC.	PPMEP	NUMÉROS DE TÉLÉPHONES
LAVAL	. Daniel Poulin . Jean-Pierre Béland . Jean Plante	X	X	X	(418) 656-7022 (418) 656-4183 (418) 656-2686
DE MONTRÉAL	. Gilles Gagné . Michel Thérien .	X	X	X	(514) 845-6287 (514) 343-7257 (514) 343-7902
McGILL	. John B. Gradwell			X	(514) 392-8824
DE SHERBROOKE	. Gérard-Raymond Roy . Gaétan Laflamme	X		X	(819) 565-5629 (819) 565-5614
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC A CHICOUTIMI	. Khadiyatoulah Fall . Max Fadin . Guy Collin	X	X	X	(418) 545-5431 (418) 545-5649 (418) 545-5604
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC A HULL	. Toussaint Fortin .	X	X	X	(819) 776-8215 (819) 776-8217
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC A MONTREAL	. . Guy Saint-Aubin	X		X	(514) 282-3635 (514) 282-3783
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC A RIMOUSKI	. Thérèse Paquin . Denis Bégin .	X	X	X	(418) 724-1740 (418) 724-1740 (418) 724-1714
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC A TROIS-RIVIÈRES	. Denis Tremblay . Louis R. Joyal	X		X	(819) 376-5222 (819) 376-5543
CENTRE D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CÉUAT)	. Réal Bergeron . Paul-André Martin	X		X	(819) 762-0971 (819) 762-0971